

Bureau du 24 octobre 2005

Décision n° B-2005-3698

commune (s) : Meyzieu

objet : **Rue Jean Jaurès - Travaux de construction d'un collecteur d'assainissement d'eaux usées -
Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 13 octobre 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le projet de restructuration des réseaux de la ZI de Meyzieu a été validé par la délibération du Conseil n° 2003-1484 en date du 20 octobre 2003, une individualisation d'autorisation de programme ayant été délibérée pour un montant total de 4 490 000 € HT sur la période 2004-2006 (opération n° 0561).

Les travaux, objet du présent dossier, concernent la construction d'un collecteur d'assainissement d'eaux usées de 2 710 mètres et de diamètre 500 mm permettant de raccorder la ZI de Meyzieu sur la nouvelle station d'épuration de Jonage et de délester ainsi la charge de la station de Meyzieu.

Le montant global de l'opération est estimé à 1 500 000 € HT.

L'opération se décomposerait comme suit :

- travaux de construction du collecteur d'assainissement,
- travaux de réfection de chaussée,
- essais techniques,
- mission de coordination sécurité et protection de la santé,
- travaux de récolement.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des travaux de construction d'un collecteur d'assainissement des eaux usées de diamètre 500 mm, rue Jean Jaurès à Meyzieu.

Ces travaux pourraient être attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve :

- a) - le lancement de l'opération,
- b) - le dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Les travaux de construction du collecteur d'assainissement des eaux usées de diamètre 500 mm seront attribués à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les travaux de réfection de chaussée, les essais techniques, les travaux de récolement et les missions de coordination sécurité et protection de la santé seront réglés sur les marchés annuels traités par voie d'appel d'offres et conclus à cet effet par les directions de la voirie et de l'eau.

4° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres créée par la délibération n° 2004-1898 en date du 10 mai 2004.

5° - La dépense correspondante pour 1 500 000 € HT sera imputée sur l'autorisation de programme 0561 - Restructuration réseaux ZI Meyzieu par la délibération n° 2003-1484 en date du 20 octobre 2003 pour un montant global de 4 490 000 € HT.

6° - Les montants à payer en 2006, soit 1 500 000 € HT, seront prélevés sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe de l'assainissement - exercice 2006 - compte 231 510 - fonction 2 222 - opération n° 0561.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,